

Séance ordinaire du 2 août 2022

Voici un résumé de certaines décisions prises par le conseil municipal lors de cette séance. Vous pouvez consulter les procès-verbaux en tout temps sur le site Web municipal au <https://sflc.ca/publications/>

Notez que les séances ordinaires du conseil sont maintenant enregistrées et sont également disponibles sur le site Internet.

ADMINISTRATION

Afin d'implanter la téléphonie IP dans ses bâtiments municipaux, le Conseil a affecté une somme de 25 000\$ du surplus libre.

Le conseil municipal a appuyé la MRC des Laurentides dans ses démarches auprès du ministère des Transports du Québec relativement à l'état des infrastructures routières. La MRC demande au ministère de repenser le modèle actuel en faveur d'un partenariat avec les MRC, les Municipalités et même dans certains cas les entreprises privées. Elle propose même un projet pilote sur son territoire.

Le conseil a accordé son appui à la Coalition pour la préservation du Mont-Kaaikop situé à Sainte-Lucie-des-Laurentides dans ses démarches visant l'obtention de la protection permanente de ses territoires.

RESSOURCES HUMAINES

Une politique sur le télétravail a été adoptée par le conseil. Celle-ci a pour objectif d'établir les conditions et modalités applicables au télétravail afin d'en assurer un bon déroulement et une saine gestion.

La permanence de Madame Jacqueline Laporte au poste d'inspectrice en bâtiment et en environnement adjointe a été confirmée puisqu'elle a complété avec succès sa période d'essai.



TRAVAUX PUBLICS

Le certificat attestant de l'approbation par les personnes habiles à voter du règlement numéro 272-2-2022 modifiant le règlement numéro 272-2019 décrétant la construction des ateliers municipaux afin d'augmenter l'emprunt a été officiellement déposé au conseil. Celui-ci confirme que le règlement est réputé approuvé par les personnes habiles à voter puisque seulement 20 signatures y ont été apposées alors que 303 étaient requises pour qu'une approbation référendaire soit requise.

Le conseil a approuvé le décompte numéro 2 de Pavages Multipro inc. pour les travaux de réfection routière du chemin des Lacs pour la réalisation de travaux d'une valeur de 1 001 868.36 \$ plus les taxes.

Un devis pour services professionnels d'ingénierie pour la confection de plans et devis en vue de la reconstruction de divers tronçons de chemins a été approuvé par le conseil. L'appel d'offres sera amorcé au cours des prochaines semaines. Les chemins concernés sont les suivants : chemin du Cerf, du Lac-Caché, du Lac-Colibri, du Lac-Rougeaud et du Lac-Caribou. La réalisation des travaux est prévue au cours des trois prochaines années.

Aussi, un avis de motion et un projet de règlement d'emprunt visant le financement des services professionnels ont été déposés.

URBANISME ET ENVIRONNEMENT

Une assemblée de consultation sur la demande relative aux projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble visant à permettre l'usage de restauration pour la propriété située au 420, rue de la Gare a eu lieu en début de séance. Par la suite, le second projet de résolution a été adopté. Ce second projet de résolution est susceptible d'approbation par les personnes habiles à voter de la zone concernée et des zones contiguës. Un avis public à cet effet sera publié au cours des prochains jours.



Les procédures d'approbation par les personnes habiles à voter du secteur concerné étant complétées, le conseil a adopté le règlement final portant le numéro 194-63-2022 afin d'amender le règlement de zonage numéro 194-2011 pour modifier le nombre maximal de logement à l'hectare pour les projets intégrés d'habitation dans la zone Ht-719. Celui-ci entrera en vigueur une fois approuvé par la MRC.

Deux demandes d'usage conditionnel visant l'implantation de résidences de tourisme aux 120 et 160 rue Mont-Joli ont été rejetées.

SÉCURITÉ PUBLIQUE

Des avis de motion et des projets de règlement visant à remplacer les règlements existants relatifs aux systèmes d'alarme, au stationnement et à la circulation, à la sécurité, la paix et le bon ordre dans les endroits publics et aux nuisances ont été déposés. Ces règlements, qui sont applicables par la Sûreté du Québec, ont fait l'objet d'une révision par la MRC des Laurentides au cours des dernières années et sont uniformisés pour l'ensemble des municipalités de la MRC. Ils seront adoptés lors d'une prochaine séance du conseil et remplaceront les règlements actuellement en vigueur sur les même sujets.

CULTURE

Le conseil a autorisé la signature d'un protocole d'entente avec la MRC des Laurentides concernant une subvention d'un montant de 2 916 \$ pour la réalisation d'un projet visant à dynamiser la Routes des Belles-Histoires sur notre territoire et plus particulièrement sur le site de l'ancienne Pisciculture.